

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

INTITULE DE L'OPERATION

VRD Primaires et Secondaires à travers les wilayas - 2ème tranche – programmes 2021

Conformément à l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application de dispositions des articles 65 et 82 décret n°15 -247 du 16 septembre 2015, portant réglementaire des marchés publics et délégations des services publics, la Direction de L'Urbanisme, L'Architecture et de la Construction de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à Avis D'appel D'offres Ouvert avec exigences des capacités minimales N°09/2025 paru dans la presse, relatif au projet :

Travaux Travaux de VRD Primaires et Secondaires pour les logements publics locatifs – programme 2021

Qu'après le jugement des offres le projet est attribué provisionnement comme suit :

Lot	Soumissionnaire	NIF	Note Technique	Montant de l'offre en TTC « DA »	Montant après correction en TTC « DA »	Délai des études « mois »	Critère de choix
SITE : 200+140 logts LPL programme 2021 Commune Bordj Badji Mokhtar LOT 01 : Réalisation et équipement d'un poste transformateur préfabriqués pour l'éclairage public.	EURL OULED MAIKHAF	000801088258626	54.00	10.573.000,00 DA	10.573.000,00 DA	01 mois	Offre unique
SITE : 40 logts LPL programme 2021 Commune Timiaouine LOT 03 : Réalisation de Réseaux (ASS, AEP, Revêtement de voiries en béton bitumineux, Aménagement Extérieur et Eclairage public)	Infructueuse						

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar dans le délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou dans le BOMOP si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos, la date limite pour introduire le recours est prolongée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés, sont invités à se rapprocher des services de la Direction de L'Urbanisme, L'Architecture et de la Construction, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.